REGLEMENT 2018



COUPES NATIONALES BASKET FSCF Minimes Féminines (U15F) – Minimes Masculins (U15M)

La Commission Nationale FSCF de Basket-Ball organise une Coupe « Minimes Féminines » et une coupe « Minimes Masculins », ouvertes à tous les clubs F.S.C.F., à des sélections de Comités Départementaux ou Régionaux.

ARTICLE 1 - PARTICIPATION

Chaque Comité Départemental ou Régional pourra organiser des rencontres pour désigner un ou deux représentants dans chaque catégorie

Les finales auront lieu dans le cadre du Critérium National du Jeune Basketteur Athlète.

Si un club ou un Comité engage plusieurs équipes, la composition des équipes doit être personnalisée. En aucun cas, un joueur ne peut changer d'équipe.

ARTICLE 2 - QUALIFICATION - LICENCES

Pourront participer les joueurs ou joueuses né(e)s en 2003 et 2004 et les benjamins ou benjamines régulièrement surclassés.

Pour les Finales Nationales, un joueur ou une joueuse surclassé(e) ne peut participer à des rencontres hors de la catégorie pour laquelle il ou elle a commencé la compétition nationale sur le week-end).

Nombre de joueurs : chaque équipe peut comprendre un maximum de 12 joueurs (joueuses), un entraîneur et un aide-entraîneur. Pour chaque match, seuls 10 joueurs (joueuses) maximum pourront figurer sur la feuille de marque.

Tous les joueurs devront être en possession de la licence F.S.C.F. (licence CA), régulièrement validée par les Comités Départementaux ou Régionaux pour la saison en cours.

Pour chaque licence non présentée, une pièce d'identité sera exigée et l'association sera redevable d'une pénalité financière.

ARTICLE 3 - TEMPS DE JEU

Match unique:

4 périodes de 8 minutes.

Intervalle de 1' entre la 1ère et la 2ème, 3ème et 4ème période - 5' entre la 2ème et 3ème période (mi-temps)

Sur le même week-end plusieurs rencontres :

4 périodes de 5 minutes.

Intervalles: idem d'un match unique

- 1 temps mort par période et par équipe
- 4 fautes par joueur ;
- 4 fautes d'équipe par période.

En cas d'égalité à l'issue de la 4ème période :

- Une prolongation de 3 minutes.
- Un temps mort par équipe.

En cas de nouvelle égalité :

- nouvelle prolongation, etc.

La commission nationale se réserve la possibilité d'adapter le temps de jeu des rencontres ou les horaires afin de tenir compte des conditions locales d'organisation.

ARTICLE 4 - CLASSEMENT

En formule Tournoi à 3 ou à 4, décompte des points pour les rencontres :

-	Match gagné2 p	oints
-	Match perdu1	point
-	Match perdu par défaut1	point
-	Match perdu par pénalité ou forfait0	point

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes, le classement sera établi à la différence de points sur les rencontres les ayant opposées, sans tenir compte des résultats contre les autres équipes.

ARTICLE 5 - ARBITRAGE

Lors des Finales Nationales, la désignation des arbitres et des officiels de la table de marque sera placée sous la responsabilité de la Commission Nationale de Basket-Ball.

Il est recommandé et souhaitable que chaque équipe mette à disposition de la Commission Nationale FSCF de Basket un arbitre officiel.

ARTICLE 6 - MAILLOTS ET BALLONS

Il est indispensable que chaque équipe soit en possession de deux jeux de maillots de couleurs différentes et de ballons.

Taille des ballons :
- Féminines: N°6
- Masculins : N°7

ARTICLE 7 - PROCEDURE D'URGENCE

Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront soumis à la Commission Nationale de Basket pour décision. Après consultation et audition des parties concernées, la décision prise par la Commission Nationale sera définitive et sans appel.